



L'an deux mil vingt-un et le trois du mois de mars

à 18 heures 30

s'est réuni le Conseil Municipal de Saint-Laurent d'Olt

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

*VIOULAC A. BALITRAND M. BERGONNIER P. BIAU JM. CALY M. LAFON W. LAURIOL N.
LOMBARD V. MEILLET MN. SCHMIT A. VAYSSADE C. VAYSSIE L.*

Absents excusés : DODINET E. FAYET N. LEMONTZIS A.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

* **Madame Sophie COPPENS**, chargée de la communication et de la culture auprès de la Communauté de Commune, offre aux élus une présentation détaillée du projet **médiathèque**, pour tout ce qui sera de l'ordre de son fonctionnement.

La bibliothèque de Saint-Laurent d'Olt faisant partie des bibliothèques structurantes du réseau, elle insiste sur l'importance de « faire vivre » ce lieu où tout aura été pensé pour favoriser la culture, les échanges et un nouveau fonctionnement de la bibliothèque.

Un animateur sera recruté en temps voulu afin de promouvoir et animer ce lieu.

* **Madame Cécile SURY**, directrice générale des services à la Communauté de Communes présente ensuite aux élus le projet **de PIMS** (Pôle Intercommunal Multi-Services) de Laissac.

Il concerne d'abord le canton de Laissac pour qui et pour des raisons d'opportunité il a paru intéressant de regrouper en un lieu unique les différents services, mutualiser certains espaces ainsi qu'une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement.

L'intérêt du PIMS est sa dimension intercommunale avec la prise en charge des populations et le développement culturel du territoire.

Un comité de pilotage a été créé pour suivre ce dossier de manière particulière.

* **Madame Cécile SURY évoque ensuite le dossier du PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Cette compétence va être transférée à la Communauté de Communes d'où le nom de **PLU I.**

Cependant, la commune reste maîtresse de ce document qui régleme le droit du sol (où peut-on construire, que peut-on construire...) ainsi que la fiscalité, les répercussions sur le tourisme, le développement durable... les élus Saint-Laurentais devront se positionner sur tous ces enjeux afin de fournir une « feuille de route » et se projeter dans une durée de quinze ans au moins.

Une commission sera formée au sein du Conseil Municipal afin de mener cette réflexion.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Médiathèque : les offres ont été déposées sur la plateforme et l'ouverture des plis a eu lieu en mairie en présence de la commission d'appel d'offres. Tous les lots ont été pourvus à l'exception du lot électricité, infructueux. Une nouvelle consultation pour ce lot a été lancée, toujours par le biais de la plateforme. La maîtrise d'œuvre est venue rendre ses conclusions (rapport d'analyse) à la commission d'appel d'offres, le critère était de retenir le mieux-disant (valeur technique – prix) Le résultat de cette analyse a été présenté aux élus.

Compte-tenu de l'avancée de ce dossier, les travaux démarreront au mois de septembre prochain.

Réseau de chaleur : L'offre finale de la SEM Causse Energia est actuellement à l'étude par le cabinet INDIGGO.

La direction de la maison de retraite, partie prenante dans ce projet a demandé la mise en place d'une commission des usagers du réseau de chaleur. Le sujet doit être abordé par les conseillers.

DELIBERATIONS

PLU I: La compétence communale PLU est transférée à la communauté de communes. Après exposé de Madame SURY.

Adoptée à l'unanimité

MUTUALISATION LOCATION MAINTENANCE MATERIELS D'IMPRESSION :

La Communauté de Commune propose aux communes intéressées de mutualiser l'achat et la maintenance des photocopieurs afin de bénéficier de tarifs avantageux.

Adoptée à l'unanimité.

RESEAU DE CHALEUR : proposition de création d'une commission des usagers.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Madame LAURIOL, première adjointe et déléguée pour la commune auprès de l'ADMR expose aux conseillers un problème pour lequel elle a été interpellée à propos d'une habitation de la commune.

En effet, cette habitation présente un état d'insalubrité qui, bien que l'ADMR y intervienne tous les jours, se dégrade de plus en plus, y rendant difficile le maintien de ses habitants.

La question se pose d'un signalement auprès des services sociaux afin de placer la personne la plus vulnérable dans des conditions de vie décentes.

* Plage du Pont : Monsieur le Maire expose aux élus un problème d'occupation de la « plage du Pont ». En effet, ce qui tient lieu de plage actuellement se trouve sur le domaine privé. Le propriétaire a fait remonter des nuisances liées à cette occupation (bruit notamment jusqu'à une heure avancée de la nuit...).

Une rencontre est planifiée entre le Maire et le propriétaire afin de trouver un terrain d'entente.

* Un bureau d'études en charge du développement des énergies renouvelables s'est rapproché de Monsieur le Maire pour éventuellement explorer la partie se trouvant au-dessus de Lalo afin d'y implanter des éoliennes. Il lui a été répondu qu'une étude avait été diligentée dans ce secteur dans les années 2000 et le rapport de l'époque émettait un avis défavorable. Il n'y aura donc pas de suite à cette demande.

Prochain conseil : le 7 avril 2021 à 20 heures